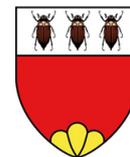


**Commune de Belmont-sur-Lausanne**  
*Conseil Communal*



**Procès-verbal (PV) de la séance du 08.05.2014 à la Grande Salle**

Présidence : M. Christian Dupertuis

Secrétaire : M. Jean-Marc Mayor

**Le Président M. Christian Dupertuis** ouvre la séance et salue les membres de la Municipalité ainsi que Mlle I. Fogoz, Secrétaire municipale.

Dans les rangs du public, il salue la présence de M. D. Gamboni, responsable du Service Technique.

Les Députés suivants se sont excusés : MM. Guy-Philippe Bolay, Jacques Haldy, Philippe Modoux, Marc Oran.

Madame Nina Brissot représente Le Régional

**Point 1 : Appel**

Avec 39 membres présents, le quorum est atteint.

**Personnes excusées** : M. D. Bérard, M. J.-P. Bolay, Mme S. Brandle, M. P. Bugnon, Mme A. Decoppet, M. G. De Pierri, Mme M. De Wattewille, Mme C. Ernst, M. P. Fardel, M. J.-C. Favre, Mme C. Gachet, Mme N. Greiner, Mme C. Gygi, Mme M. Hirt, M. D. Kupper, M. N. Megias, Mme V. Rodondi, Mme M.-A. Souyris, M. C. Stutz, M. J.-P. Vallotton,

**Absent** : M. C. Rasch

**Acceptation de l'Ordre du jour**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Appel**  
**Acceptation de l'ordre du jour**  
**Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 13 février 2014**
- 2 Communications du Bureau du Conseil**
- 3 Communications de la Municipalité**
- 4 Communications de la Commission consultative d'urbanisme (CCU)**  
**Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)**

**5 Préavis N° 05-2014**

**Création de couverts à conteneurs (*Signal, Ecaravez et Courtillet*)**

**Commission Technique** : M. Stutz, Président, M. F. Guth, M. P. Latorre

**Commission des Finances** : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,  
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

**CCU** : M. L. Ciompi

**6 Préavis N° 06-2014**

**Parking d'Arnier - Réfection du bitume et marquage**

**Commission Technique** : M. R. Uldry, Président, Mme A. Decoppet, M. F. Michaud

**Commission des Finances** : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,  
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

**7 Préavis N° 07-2014**

**Règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal**

**Commission des Finances** : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes L. Boujon, C. Juillerat,  
MM. M. Henchoz, J.-M. Pasche

**8 Divers et propositions individuelles**

**Ordre du jour :**

Vote : accepté à l'unanimité.

**Acceptation du Procès-verbal de la séance du CC du 13.02.2014 :**

Vote : accepté à la majorité et 2 abstentions.

**Point 2 :**

**Communications du Bureau du Conseil**

**Le Président C. Dupertuis** salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Concernant la révision du Règlement du Conseil Communal, le bureau s'est réuni et les membres de la future commission retenus. Ces derniers seront informés en temps opportun.

**Point 3 :**

**Communications de la Municipalité**

Veillez consulter le document annexé

**Point 4 :**

**Communications de la CCU et de la CCAR**

Il n'y a pas de communication

**Point 5 : Préavis N° 05-2014**

**Création de couverts à conteneurs (*Signal, Ecaravez et Courtillet*)**

**M. P. Latorre** lit le rapport de la CT

**Mme L. Boujon**, lit le rapport de la CF

**Le Président C. Dupertuis** remercie ces deux personnes puis ouvre la discussion

**M. J.-P. Chapalay** : relève une différence concernant le nombre de personnes présentes lors de la présentation des préavis (entre la CT et la CF)

**M. C. Dupertuis** constate l'exactitude de la remarque, mais ce qui fait foi, c'est la liste des personnes effectivement présentes qui est notée, notamment sur les fiches remises pour les vacances et signées par les Présidents respectifs, puis par le Président du CC. Ces contrôles sont effectués d'une manière "rigoureuse".

**M. J.-P. Cavin** constate qu'au ch. du Courtillet, le "molok" remplacera 2 containers gris, puisque le vert subsistera. Le coût total sera d'environ CHF 22-23'000,-- pour deux containers gris. Au ch. des Ecaravez, où nous avons cinq containers gris, il remarque que la Municipalité n'a pas prévu la pose d'un "molok", alors que le coût est presque identique que celui prévu au ch. du Courtillet. Pour quelle raison l'option "molok" n'a-t-elle pas été retenue pour le ch. des Ecaravez, alors que sur la photo la place existe et le lieu n'a pas besoin d'être couvert ?

**M. P. Michelet** précise qu'il y a deux situations distinctes :

A Champ-Chamot, il s'agit d'une situation existante, avec une structure de sous-sol particulière et des conduites. Il n'est pas possible de creuser à cet endroit pour poser un "molok". Il y a des containers privés et publics et on ne peut pas changer cette situation par un investissement supplémentaire par rapport à l'état existant.

Au Courtillet, il y a actuellement deux containers et il est nécessaire d'augmenter la capacité de récolte dans ce secteur au vu des nouvelles constructions. Le volume actuel est trop faible. A cet endroit il y a la possibilité d'installer un "molok" afin de répondre aux besoins des habitants dans ce secteur. C'est l'explication concernant deux situations différentes la Municipalité part du principe qu'aux Ecaravez comme au Signal, il y a des situations existantes où la Municipalité a voulu offrir une amélioration, alors que le Courtillet répond à une demande complémentaire. Il a préféré prévoir un "molok" plutôt qu'aligner des nouveaux containers.

Sans autre question, le Président propose le vote.

Vote : le préavis N° 05-2014 est accepté à la majorité et une abstention.

#### **Point 6 : Préavis N° 06-2014**

##### **Parking d'Arnier - Réfection du bitume et marquage**

**M. P. Latorre** lit le rapport de la CT

**Mme C. Juillerat** lit le rapport de la CF

Le Président **C. Dupertuis** remercie ces deux personnes, puis ouvre la discussion.

**M. P. Girard** demande si dans le coffre électrique il serait envisageable de prévoir une installation de connexion pour la recharge des voitures électriques ?

**M. P. Michelet** répond par l'affirmative : il est prévu de pouvoir prolonger le câblage et de placer une colonne pour la recharge des voitures électriques.

Sans autre question, le président lit les conclusions et procède au vote.

Vote : le préavis N° 06-2014 est accepté à la majorité et une abstention

#### **Point 7 : Préavis N° 07-2014**

##### **Règlement et tarifs des émoluments pour les actes administratifs du Contrôle des habitants et du Greffe municipal**

**M. J.-M. Pasche** lit le rapport de la CF

Le Président **C. Dupertuis** le remercie, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il relit ensuite les conclusions du préavis, puis passe au vote.

Vote : le Préavis N° 07-2014 est accepté à l'unanimité.

**Point 8 :**

**Divers et propositions individuelles**

**Mme A. Recchia** informe l'assemblée que la Société de développement organisera ce samedi devant le centre commercial à l'occasion de la Fête des Mères un marché aux fleurs, avec vente de plantes aromatiques et plants de tomates.

**M. J.-P. Chapalay**, signale que la Commission de recours en matière d'impôts n'a pas chômé ces derniers temps... Le recours annoncé lors de la séance du CC du 13.02.14 a évolué et est maintenant devant la Cour de droit administratif et public.

Elle a en outre traité 7 recours concernant les taxes déchets. Il est à relever qu'aucun des recourants n'a renoncé à la baisse d'impôt qui lui est liée !

Sans autre proposition, le Président **C. Dupertuis** lève la séance à 21h05 et souhaite à toutes les personnes présentes une bonne fin de soirée.

Pour le Bureau du Conseil Communal

Christian Dupertuis

Jean-Marc Mayor

Président

Secrétaire